

## SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Convocation a été adressée le 5 avril 2018 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 12 avril 2018 à 20 h 30 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

### ORDRE DU JOUR

- **Vote du Compte de Gestion et Compte Administratif 2017- Affectation des résultats**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018**
- **Vote du Budget Primitif 2018**
- **Signification de Constat déposé par M. MAZOUÉ**
- **Décisions d'urbanisme**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille dix-huit, le 12 du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 5 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

**PRESENTS** : M. Serge CABAR Maire

Mme Valérie MINIER 1<sup>ère</sup> Adjointe

M. Jacques FALLIERO 2<sup>ième</sup> Adjoint

M. Jean SERRUS 3<sup>ième</sup> Adjoint

M. Didier LACABANNE - M. André LATAPIE

M. Guillaume NOGRABAT - Mme Françoise LALLART-GROC

M. Michel BERGON

**Absents-Excusés** : M. Bruno PARADE qui a donné procuration à Mme Valérie MINIER

**Secrétaire de Séance** : M. Jacques FALLIERO

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement convention concession de captage de source
- Demande de M. Jacques GONÇALVES
- Acquisition d'une tronçonneuse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

### **N° 2018\_09 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMPLET**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel BERGON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 257.86	75 647.89		75 647.89	5 257.86
Opérations de l'exercice	291 046.38	367 375.59	230 965.03	285 061.98	522 011.41	652 437.57
<b>TOTAUX</b>	<b>291 046.38</b>	<b>372 633.45</b>	<b>306 612.92</b>	<b>285 061.98</b>	<b>597 659.30</b>	<b>657 695.43</b>
Résultat de clôture		81 587.07	21 550.94			60 036.13
				Restes à réaliser		
				Excédent de financement Total		60 036.13
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		15 022.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

40 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
41 587.07	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

## N° 2018\_10 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 65 345 € ;

M. le Maire attire l'attention sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État (DGF) depuis plusieurs années. En ce sens, et dans l'objectif d'équilibrer le budget, Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

**Article 1<sup>er</sup>** : décide l'évolution des taux d'imposition 2018 par rapport à 2017 de **+ 1,009993 %** soit :

- Taxe d'habitation = 4.86 % (en 2017) à **4.91 %**
- Foncier bâti = 4.73 % (en 2017) à **4.78 %**
- Foncier non bâti = 62.28 % (en 2017) à **62.90 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il est précisé que les bases de facturation du service Eau et Assainissement, géré par la commune, restent inchangées pour l'année 2018 et sont rappelées ci-après :

- Abonnement : 82 € (57 € eau potable et 25 € assainissement)

- Eau distribuée : 0,35 €/m<sup>3</sup> pour une consommation inférieure à 100 m<sup>3</sup>  
0,40 €/m<sup>3</sup> pour une consommation supérieure à 100 m<sup>3</sup>
  - Eau assainie : 0,90 €/m<sup>3</sup>
  - Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne : taux fixés par l'organisme

## N° 2018\_11 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 382 140.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 331 754.00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget primitif 2018,

### Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

FONCTIONNEMENT		
Articles	Dépenses	BP 2018
011	Charges à caractère général <i>dont 30 000 € pour compteurs</i>	118 563,00 €
012	Charges de personnel	63 400,00 €
65	Autres charges de gestion	60 000,00 €
66	Charges financières	21 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68 (042)	Dotations aux amortissements	47 677,00 €
23	Virt section investissement	49 000,00 €
701249 (014)	Reverst Redevance pollution origine domestique	8 000,00 €
7068129 (014)	Reverst Modernisation réseau collecte	6 500,00 €
739223 (014)	Fonds péréquation ressources cmnales et interco	6 500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>382 140,00 €</b>
FONCTIONNEMENT		
Articles	Recettes	BP 2018
002	Résultat fonct.reporté	41 587,00 €
70	Produit des services	2 016,00 €
7011	Vente eau	22 000,00 €
706811	Produit du service assainissement	27 600,00 €
701241	Redevance pollution origine domestique	8 000,00 €
7068121	Redevance modernisation réseau collecte	6 500,00 €
706813	PAC (participation assainissement collectif)	17 970,00 €
73	Impôts et Taxes	139 150,00 €

Séance Publique du Conseil Municipal d'AYZAC-OST du 12 AVRIL 2018

74	Dotations et participations	70 357,00 €
75	Autres produits de gestion	32 900,00 €
777	Quote part subvention invest.	14 060,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>382 140,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Articles	Dépenses	BP 2018
OO1	Déficit d'investissement reporté	21 551,00 €
2131	Accessibilité Bâtiments Publics	19 000,00 €
2131	Réfection toit préau	7 900,00 €
2151	Aménagt liaison pietonne	17 000,00 €
2131	Réfection bâtiment Mairie (façades et volets)	22 500,00 €
2151	Rénovation voirie (Allée Bergons)	52 524,00 €
2151	Rénovation voirie (Allée Châtaigneraie)	49 284,00 €
212	Aménagt espace public parking	53 500,00 €
2183	Logiciel Facturation Eau	500,00 €
2135	Chaudière Mairie Ecole	11 200,00 €
2158	Achat matériel	4 535,00 €
1641	Remb. Emprunt	57 700,00 €
165	Remb. Caution	500,00 €
1391	Subvention équip	14 060,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>331 754,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
Articles	Recettes	BP 2018
1068	Excédent de fonctionnt affecté	40 000,00 €
10222	FCTVA	15 000,00 €
10226	Taxe Aménagement	3 500,00 €
132	DETR 2016	38 500,00 €
	Accessibilité : 10 500 € - Réf bâtiment : 28 000 €	
132	DETR 2017 (Réfect° façades et volets)	16 000,00 €
132	DETR 2018 (Parking)	35 650,00 €
138	FAR 2017 (Réfect voirie)	16 000,00 €
138	FAR 2018 (Réfect voirie)	14 000,00 €
138	Réserve Parlementaire	7 000,00 €
138	Subvention FIPHEP Accessibilité	10 403,00 €
138	Subvention Contrat Pays Accessibilité	4 464,00 €
2803	Amortissement Frais Étude	1 597,00 €
281532	Amortissement eau	4 040,00 €
281532	Amortissement assainissement	42 040,00 €
165	Caution Appartement	500,00 €
O21	Virement du fonctionnement	49 000,00 €
1641	Emprunt	34 060,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>331 754,00 €</b>

## 2018\_12 : RENOUVELLEMENT CONVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 20 mars 2018 de M. le Président du Syndicat Pastoral de l'extrême de Salles concernant le renouvellement de la convention pour

« concession de captage de source et passage de canalisation » au lieu-dit Prèze, en forêt communale du Bergons, parcelle 3.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

## **2018\_13 : ACQUISITION D'UNE TRONÇONNEUSE**

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acheter une tronçonneuse pour permettre à l'agent technique d'effectuer divers travaux d'entretien.

M. Jean SERRUS ayant été chargé de cet achat, propose l'acquisition d'une tronçonneuse d'occasion en très bon état, appartenant à Mme Monique ABADIE domiciliée 19 Rue de la Mairie à AYZAC-OST pour la somme de 150.00 TTC €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de cette tronçonneuse pour la somme de 150.00 € TTC, et mandate M. le Maire pour finaliser cette acquisition.

## **DECISIONS D'URBANISME**

### ✓ Déclaration Préalable

- Mme Josiane LATAPIE, domiciliée 9 Allée du Lavedan à AYZAC-OST (H-P) a déposé le 19 mars 2018, une Déclaration Préalable concernant la réalisation d'une pergola sur sa parcelle située S°C N°423.
- Mme Michelle GENDRE, domiciliée 14 rue du Tanturas à AYZAC-OST (H-P) a déposé le 26 mars 2018, une Déclaration Préalable concernant la réalisation d'une véranda sur sa parcelle située S°A N°338.

Ces demandes ont été transmises au service instructeur avec un avis favorable de Monsieur le Maire.

- M. Mathieu ABELLA, domicilié 16 Allée du Bergons à AYZAC-OST (H-P) a déposé le 9 avril 2018, une Déclaration Préalable concernant la création de 3 vélux et la modification du portail sur sa parcelle située °B N°307.

Après examen du dossier le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

### ✓ Permis de Construire

- M. Daniel COSTA, domicilié 3 Rue du Pibeste à AYZAC-OST (H-P) a déposé le 9 avril 2018, une demande de Permis de Construire pour la construction d'un abri pour camping-car sur sa parcelle située S° C n°371.

Après examen du dossier le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

## QUESTIONS DIVERSES

- **SIGNIFICATION DE CONSTAT (Vignoles)**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Procès-verbal de constat dressé en date du 15 février 2018 par Maître MAZOUÉ Huissier, à la demande de M. Jean VIGNOLES, concernant le Chemin dit de Mourans en continuité du Chemin de la Bergerie, et plus précisément au droit de l'aspect Ouest de la parcelle cadastrée S° B N°23.

Par ce procès-verbal il est fait acte qu'une partie dudit Chemin est actuellement réduit dans sa largeur par la présence de part et d'autre de divers arbres.

L'emprise de cet accès ne faisant pas partie du domaine public ou privé de la commune, cette affaire concerne les propriétaires privés riverains.

L'absence d'entretien des arbres ne paraît pas répondre à l'utilisation originelle de cet accès.

Une réponse écrite en ce sens sera transmise au demandeur.

- **DEMANDE DE M. JACQUES GONÇALVES**

Monsieur le Maire donne lecture du mail en date du 19 mars 2018 de M. Jacques GONÇALVES sollicitant une « défalcation d'une partie de la taxe sur la collecte et le traitement des eaux usées » sur sa facture d'eau 2017. Il motive sa demande en expliquant qu'une partie de l'eau comptabilisée a été utilisée pour le remplissage de sa piscine.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le 19 mars 2018 à 18 h 30 il a reçu M. Jacques GONÇALVES en présence des Adjointes, suite à une première demande orale.

À ce moment-là, il lui a été fait référence de l'article R2224-19-2 du CGCT : « seuls les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage des jardins, ou pour tout autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement, **dès lors qu'ils proviennent de branchements spécifiques**, n'entrent pas en compte dans le calcul de la redevance assainissement.

M. Jacques GONÇALVES, dans son mail fait référence à l'article R2224-19-4 du CGCT. Cet article concerne les usagers ayant une alimentation en eau autre que le réseau public.

M. Jacques GONÇALVES n'ayant pas de branchement spécifique pour le remplissage de sa piscine et l'arrosage de son jardin, sa demande de dégrèvement ne peut pas être prise en compte.

La séance est levée à 00 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 28 Mai 2018 à 20 h 30.

### Délibérations :

2018\_09 : Vote du Compte Administratif 2017 complet

2018\_10 : Vote des taux des taxes locales 2018

2018\_11 : Vote du Budget 2018

2018\_12 : Renouvellement convention

2018\_13 : Acquisition tronçonneuse

Serge CABAR		Valérie MINIER	
Jacques FALLIERO		André LATAPIE	
Françoise LALLART-GROC		Guillaume NOGRABAT	
Didier LACABANNE		Bruno PARADE	P/P V. MINIER
Michel BERGON		Jean-Baptiste SERRUS	